



Le président-directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
 ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE DU LOUVRE

Décision n° 2017-07

**Portant modification de l'organisation de l'Établissement Public  
 du musée du Louvre**

**Le président de l'Établissement public du musée du Louvre**

- Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux comités techniques ;
- Vu le décret n°92-1338 du 22 décembre 1992 portant création de l'Établissement public du musée du Louvre ;
- Vu le décret 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'Etat ;
- Vu le décret du 5 avril 2013 portant nomination du président de l'Établissement public du musée du Louvre ;
- Vu la décision 2014-20 du 1<sup>er</sup> juillet 2014 modifiée portant organisation l'établissement public musée du Louvre ;
- Vu l'avis du comité hygiène et sécurité au travail rendu lors de sa séance du 17 mars 2017 ;
- Vu l'avis du comité technique rendu lors de sa séance du 23 mars 2017 ;

**Décide**

**Article 1 :** L'article 12.2 de la décision 2014-20 concernant l'organisation de la Direction Financière, Juridique et des Moyens est modifié comme suit :

**Au lieu de lire**

- Le service du pilotage administratif ;
- La délégation aux archives ;
- La sous-direction des systèmes d'information qui comprend :
  - le service des systèmes de gestion documentaire et collections ;



**Le président-directeur**

- le service des systèmes de billetterie et gestion des publics ;
  - le service des systèmes d'information RH ;
  - le service des systèmes financiers, comptables et décisionnels ;
  - le service système, réseau et sécurité ;
  - le service assistance et parc informatique ;
- La sous-direction juridique et de l'achat public qui comprend :
    - Le service juridique ;
    - Le service de la commande publique ;
    - L'unité achat public ;
  - La sous-direction des finances qui comprend :

Le service de pilotage budgétaire ;

Le service de l'exécution qui comprend :

    - Un chargé de projet des outils informatiques comptable et financier ;
    - Une unité recette et dépenses transverses ;
    - Une unité métier ;
    - Une unité technique ;
    - Une unité support ;

Le chargé du contrôle interne et de la qualité comptable ;
  - La sous-direction de la logistique qui comprend :
    - le service administratif et des achats ;
    - le service habillement ;

**Le président-directeur**

- le service du standard ;
- le service aire de livraison ;
- la cellule informatique, téléphonie et bureautique ;
- la cellule chauffeurs ;
- le chargé de développement durable.

**Lire**

- Le service du pilotage administratif
- La délégation aux archives
- La sous-direction des systèmes d'information qui comprend :
  - le service des systèmes de gestion documentaire et collections
  - le service des systèmes de billetterie et gestion des publics
  - le service des systèmes d'information RH
  - le service des systèmes financiers, comptables et décisionnels
  - le service système, réseau et sécurité
  - le service assistance et parc informatique
- La sous-direction juridique et de l'achat public qui comprend :
  - Le service juridique
  - Le service de la commande publique
  - L'unité achat public
- La sous-direction des finances qui comprend :

LOUVRE

**Le président-directeur**

Le service de pilotage budgétaire

Le service de l'exécution qui comprend :

- Un chargé de projet des outils informatiques comptable et financier
- Une unité recette et dépenses transverses
- Une unité métier
- Une unité technique
- Une unité support

Le chargé du contrôle interne et de la qualité comptable

• La sous-direction de la logistique qui comprend :

- le service administratif et des achats
- le service habillement
- le service du standard
- le service aire de livraison
- la cellule chauffeurs
- le chargé de développement durable

**Article 2 :** L'administrateur général est chargé de l'exécution de la présente décision.

24 AVRIL 2017

Jean-Luc MARTINEZ

Le président de l'Établissement  
Public du musée du Louvre.